

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

FINANCES

**DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2016**

Délibération : 01.2016.005

Transmis en préfecture le :

1^{er} février 2016

Séance du 26 janvier 2016

Compte-rendu affiché le 2 février 2016

Date de convocation
du Conseil Municipal : 20 janvier 2016

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET (à
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY (à partir du point 2),
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD,
Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,
Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET,
Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance

Michel MONNET (jusqu'au point 4),
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS,
Bernadette PIERONI

Pouvoirs

Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE
(jusqu'au point 4),
Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,
Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance

François VURPAS

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2016.

I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2016, celui-ci reste dans l'absolu toujours faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le législateur est souverain pour décider de voter ou d'amender la prévision de croissance proposée par le gouvernement qui conditionne la politique budgétaire de l'État qui s'impose et a des impacts sur les finances communales.

La loi de finances 2016 a été établie au vu d'une croissance de 1 % en 2015 et d'une hypothèse de 1,5 % pour 2016. D'après l'INSEE, l'économie française devrait après « *une année de reprise modérée en 2015 s'accélérer au premier semestre 2016 pour atteindre +1,3% sur un an à la fin de celui ci* ». Les prévisions sont cependant variables suivant les économistes.

Le cours des matières premières et tout particulièrement celui du pétrole est à un niveau très bas, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages, des entreprises et des collectivités. Il est à son plus bas niveau depuis 2009. L'instabilité géopolitique ne semble pas susceptible d'impacter les cours qui devraient rester faibles. Le ralentissement de l'économie en Chine devrait, du fait de la baisse de la demande, contribuer à les stabiliser.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2016. Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la BCE devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêts très bas de manière à stimuler l'investissement des ménages et des entreprises. Notons par ailleurs que les récentes turbulences boursières sur les marchés chinois et asiatiques ne devraient pas avoir d'impacts sur les pays développés comme ceux de la zone euro mais impacter les pays producteurs de matières premières.

L'investissement des entreprises a nettement progressé sur 2015 et devrait continuer de la sorte en 2016 du fait des éléments précités et d'autres conditions favorables (pacte de responsabilité et CICE). Il en résulte des perspectives haussières en termes d'effectifs dans les enquêtes de conjoncture, notamment pour l'intérim et l'emploi salarié. Le taux de chômage a progressé ponctuellement (10,6 % après 10,4 %) au troisième trimestre 2015, mais devrait retrouver en 2016 son niveau du deuxième trimestre 2015 (10,0.% en France métropolitaine). Pour l'INSEE, la hausse attendue de l'emploi serait en effet supérieure à la variation de la population active ce qui permettrait la diminution du nombre de chômeurs.

Malgré ces facteurs positifs, la consommation des ménages qui conditionne la TVA encaissée par l'État semble s'être repliée légèrement fin 2015 mais devrait se « redresser » début 2016.

B - Les prévisions pour les finances publiques en 2016

Après une exécution du déficit en 2014 à 3,9% du PIB, le gouvernement a annoncé une prévision d'exécution du déficit en 2015 à - 3,8% du PIB. La prévision 2016 implique une réduction du déficit de 0,5% pour se chiffrer à -3,3% grâce à un plan d'économies en dépenses de 16 milliards d'euros et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 est toujours maintenu. Le respect de cet objectif de déficit en 2017 (au sens de Maastricht) repose sur une réduction des dépenses publiques et des efforts budgétaires.

Le déficit public devrait passer à 3,3 % en 2016 après 3,8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3% en 2017. Ainsi, le déficit s'établirait à -72,3 Md€ en 2016 contre -73,3 Md€ en 2015.

La dette publique s'établirait à 96,5 % du PIB en 2016 contre 96,3 % (+ 0,7 point) en 2015 et évoluerait de la façon suivante :

| Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| (Points de PIB) | 2014 | 2015 | 2016 |
| Ratio d'endettement au sens de Maastricht | 95,6 | 96,3 | 96,5 |
| dont contribution des administrations publiques centrales (APUC) | 76,6 | 77,5 | 78,3 |
| dont contribution des administrations publiques locales (APUL) | 8,8 | 8,7 | 8,5 |
| dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO) | 10,2 | 10,1 | 9,8 |

Source : Rapport économique, social et financier- Perspectives économiques et des finances publiques –
Projet de loi de finances pour 2016

Pour atteindre cet objectif, la loi de finances précise que « le programme d'économies s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts. Toutes les administrations publiques sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le souligne le tableau ci-dessous :

Programme d'économie (en milliards d'euros)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2015-2017 |
|-----------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| État et agences | 8,7 | 5,1 | 5,2 | 19 |
| Collectivités locales | 3,5 | 3,5 | 3,7 | 10,7 |
| Protection sociale | 6,4 | 7,4 | 6,5 | 20,3 |
| TOTAL | 18,6 | 16 | 15,4 | 50 |

C - Les mesures concernant les collectivités dans la Loi de Finances 2016

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle était autrefois fonction de l'inflation (hors tabac) et de la croissance.

L'enveloppe normée est composée essentiellement de la dotation globale de fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et de variables d'ajustement (constituées principalement par les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoit une diminution de 11 milliards d'euros en 3 ans des concours financiers de l'État aux collectivités, un montant qui atteindra même 12,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant la baisse déjà survenue en 2014.

Pour la seule année 2016 ce sera une baisse globale de 3,67 milliards d'euros qui s'ajoute aux précédentes et se répartit entre les différentes catégories de collectivités locales selon les mêmes modes de calcul qu'en 2014 et 2015. Pour mémoire, les communes participaient à l'effort à hauteur de 1,45 milliards.

Cette réduction sera reconduite, en volume, à l'identique en 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui a représenté en 2015 une recette de 2 millions d'euros pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances 2016 prévoit au niveau global une diminution de la seule DGF de -9,6% par rapport à la loi de finances 2015 (hors variable liée à la population). Notons par ailleurs que l'entrée en vigueur de la réforme prévue initialement à l'article 58 du projet de loi est à ce jour repoussée d'un an (et donc à 2017). Il devrait en résulter pour la Ville pour la seule année une perte de l'ordre de 450 000€ par rapport à 2015, soit 900 000€ sur deux ans.

Le **FCTVA**, fonds de compensation de la TVA correspond à une dotation de l'État, calculée en appliquant un taux de **16,404%** (15,482% jusqu'à présent) aux dépenses d'investissement N-1 éligibles. Cette recette évolue donc parallèlement aux dépenses d'équipement de la commune. Il est maintenu exclu de l'enveloppe normée. L'assiette du FCTVA devrait légèrement évoluer à la marge et intégrer certaines dépenses d'entretien de bâtiment ce qui n'aura toutefois pas d'effet côté « recettes » avant 2017.

Outre la progression de la péréquation verticale (financée par les collectivités elles-mêmes via notamment la baisse des variables d'ajustement de l'enveloppe normée), la péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance.

Ainsi le **Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif initial d'atteindre 2% des ressources fiscales du bloc communal en 2016 (et chaque année suivante). Les montants prélevés continueront d'augmenter en 2016 mais de manière plus modérée. Il en résultera une hausse de cette dépense pour la Commune et ce, sans contrepartie. Le total prélevé en France sera d'un milliard d'euros contre 780 millions en 2015. De manière nationale, ce prélèvement est passé de 150 millions à 1 milliard, ce qui représente sur cette période une hausse de + 566%. Ce prélèvement devrait augmenter encore pour atteindre 1,15 milliard € en 2017.

Ceci se traduit par des hausses de dépenses successives et progressives pour la Commune. Le montant de cette dépense pourrait donc s'établir à Saint-Genis-Laval autour de 180K€ (sur une base totale d'un milliard d'euros), soit une augmentation de + 18,4% par rapport à 2015 (et de 592% par rapport à 2012, la dépense était de 26 k€ pour mémoire).

Les mesures pour « préserver les capacités d'investissement des collectivités des effets de la baisse des 3,67Md€ » : une **dotation budgétaire de soutien à l'investissement local** de 800M€ en 2016 destinée à financer des dépenses et des projets précis « transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Cependant, une partie de ce fonds ne profite pas à toutes les collectivités et ne concerne pas Saint-Genis-Laval. Il viendra abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État comme la dotation d'équipement des territoires ruraux par exemple.

Un fonds d'amorçage reconduit

Le « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 continue à s'appliquer (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2016, 78 K€ attendus au titre de 2015) devrait s'établir à un niveau équivalent sur 2016.

Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) est fixée par l'État à 1% pour 2016. Pour mémoire, elle était de 0,9% en 2014 et en 2015 et de 1,8% entre 2012 et 2013.

Au final, les budgets des collectivités continueront à être soumis à de fortes tensions en 2016 et les années suivantes. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face.

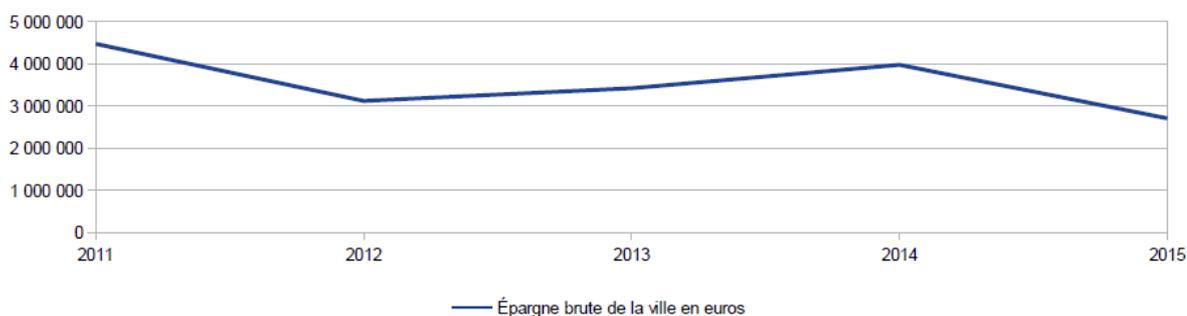
La collectivité ne peut faire l'économie de poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle, visant à reconsidérer son champ d'action et à intervenir sur le périmètre le plus pertinent.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir. En 2015 l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (-4,4% après -9%). Cette tendance a déjà été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval. En 2015, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.

Graphique d'évolution de l'épargne brute



Avec une épargne brute de 2,7M€ (budget 2015) et un taux d'épargne brute de plus de 13% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toujours d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée, l'effet de ciseau sera à surveiller dans le contexte actuel des finances locales (nouvelles charges conjuguées à une augmentation des prélèvements).

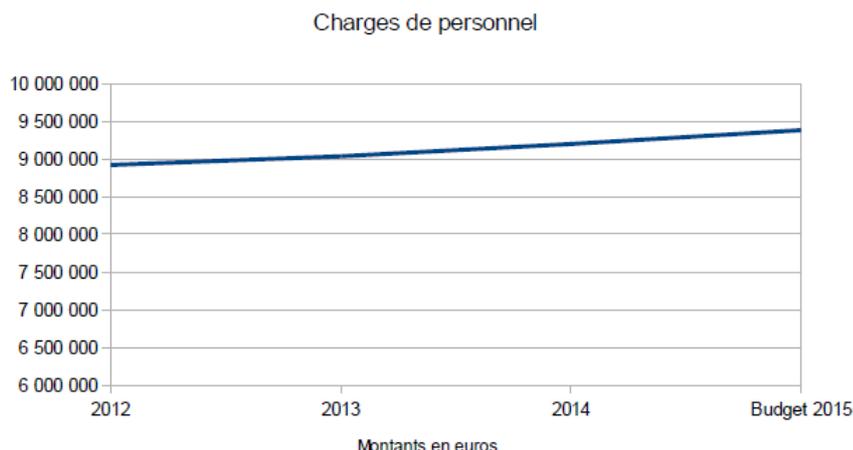
Les importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies menés devront être poursuivis (près de -7,1% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2015). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,5% au budget 2015 impactées principalement par :

- la mise en place, en année pleine, de la réforme des rythmes scolaires,
- l'augmentation des prélèvements : hausse du FPIC.
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (suppression de la journée de carence, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations patronales, augmentation de l'assurance statutaire).

Ressources humaines

Les éléments évoqués ci-dessus produiront des effets de manière pluriannuelle sur les budgets 2016 et suivants. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel sera aussi caractérisée par la pérennité de la réinternalisation de certains services publics comme celui de Gône accueil. La recherche de l'optimisation organisationnelle restera une priorité de la collectivité de manière à contenir l'évolution de la masse salariale tout en délivrant un service public efficient pour les Saint-Genois.

Évolution de la masse salariale



Il convient de relever que l'évolution nette de ces dépenses à Saint-Genis-Laval présente une croissance modérée (+1,7% sur la période), ce qui est à inférieure à la progression des dépenses de personnel des autres communes qui est de l'ordre de 3% en moyenne.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement quant à elles diminuent de - 1,8% au BP 2015. Même si de nouvelles recettes sont recherchées, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement évolue.

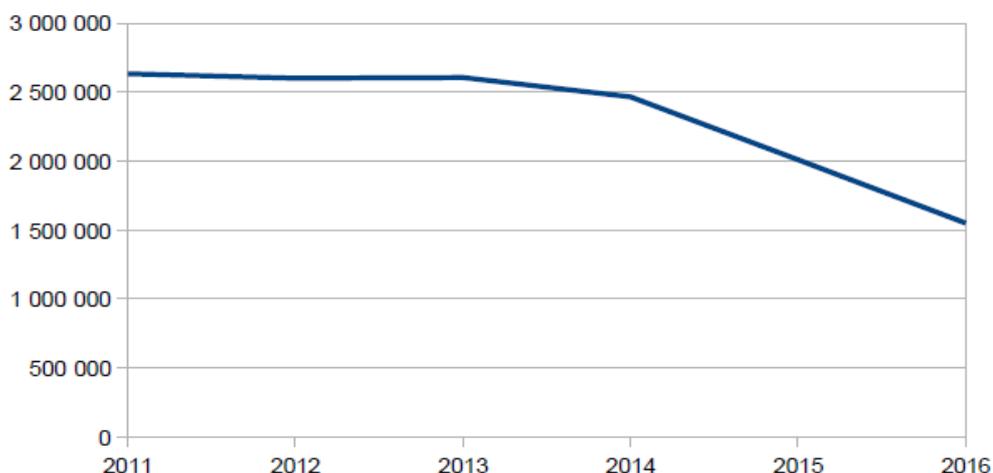
Les recettes exceptionnelles, par définition, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre et ne sauraient présenter un caractère ni une réponse structurelle et pérenne aux besoins de financement de la Ville.

Ainsi les deux principales recettes de fonctionnement que sont la fiscalité directe et la dotation globale de fonctionnement évoluent entre 2014 et les prévisions 2015, respectivement de +3,7% (liée à la progression physique des bases et à la revalorisation des bases par l'État de +0,9 %) et de - 12,9% pour la DGF.

C'est concrètement près de 450 000 € de DGF que la Commune a perdu entre 2014 et 2015 (près de 4 points d'impôt).

La prévision sur 2016 de la DGF est à nouveau de - 450 000€, soit - 900 000€ sur 2 ans.

Si aucune action n'avait été menée sur les dépenses, il nous aurait fallu augmenter la fiscalité communale de 8 points.



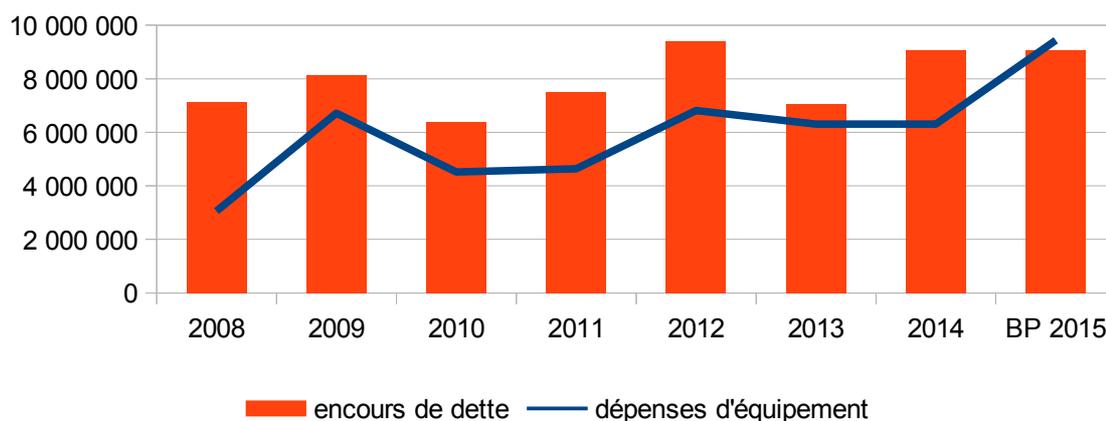
B - L'endettement et niveau d'investissement

Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2010 et un ré-endettement progressif et modéré les années suivantes.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (sur ce dernier 2015 est similaire à 2014 car il s'agit de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2015, les éléments définitifs n'étant pas encore connus).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 résulte de la différence entre le remboursement de la dette « ancienne » et les nouveaux emprunts contractés pour équilibrer l'exercice 2015.



La capacité de désendettement de la Ville (calculée au 1^{er} janvier 2015) se situe à 3,4 ce qui signifie qu'il faudrait un peu plus de 3 ans à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF progresse pour tous les niveaux de collectivité depuis deux ans. Son niveau pour l'ensemble du bloc communal est particulièrement élevé comme le souligne le tableau ci-dessous (81,2% sur la base des dernières données disponibles). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau assez bas en 2013 :

| | Ensemble du secteur communal 2013 | SGL 2013 |
|---------------------------|-----------------------------------|----------|
| Dette au 31 décembre /RRF | 81,20% | 33,93% |
| Annuité de la dette /RRF | 10,40% | 2,23% |

Source : DGFIP, les collectivités locales en chiffres 2015

Pour l'ensemble des communes en 2015, l'encours de dette et les emprunts devraient progresser (de l'ordre de +1,1% selon l'étude Territoires et Finances 2015 de l'AMF/La Banque Postale). Il en sera ainsi mais de manière plus marquée pour Saint-Genis-Laval compte tenu de la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les nouveaux équipements. Le niveau d'endettement se relèvera tout en conservant un niveau convenable.

Hausse soutenue des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 6,15 M€ depuis 2008, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par un autofinancement important et un endettement maîtrisé. Avec plus de 9M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2015

(+49% par rapport aux prévisions 2014), cet objectif est encore maintenu. Ce volontarisme contraste avec le comportement global des communes qui est caractérisé à l'inverse par un repli marqué des investissements communaux (-5,3 milliards d'euros et -21% anticipés sur fin 2015 par rapport à 2013 selon l'étude Territoires et Finances 2015 de l'AMF/La Banque Postale). Il en résulte des impacts négatifs pour certains secteurs d'activités comme celui des travaux publics.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Au regard de la diminution des financements, le budget 2016 repose sur trois axes majeurs :

- d'une part concevoir des partenariats sur le territoire,
- d'autre part préserver encore la stabilité des taux de fiscalité,
- enfin agir pour l'avenir du territoire.

Ces orientations concrétisent les engagements pris avec les Saint-Genois dans le cadre du contrat municipal, même si le contexte économique et financier complique largement les choix et ce notamment du fait de l'évolution négative des ressources attribuées par l'État.

Concevoir des partenariats sur le territoire au regard de la diminution des financements

Comme développé dans la partie précédente, les charges générales de la collectivité ont été particulièrement contraintes et ont diminué les années précédentes.

Aujourd'hui, les pistes d'économies substantielles ne résident plus de manière endogène (les marges résiduelles de progression sont réduites) mais de manière exogène.

À ce titre, les actions mises en œuvre pour nos concitoyens doivent l'être dans une logique de subsidiarité, d'efficacité et de complémentarité.

Ainsi, les coopérations doivent se développer, les mutualisations doivent s'initier pour in fine un meilleur service adapté et un coût minoré.

→ avec les associations

Le tissu associatif saint-genois est historiquement dense et l'accompagnement de la Commune a été rappelé en partie précédente. 10% du budget, soit 2,55 millions d'euros, y sont directement consacrés par les subventions et cette proportion augmente au regard des avantages en nature accordés (de la mise à disposition de la maintenance et de l'entretien de bâtiments, de terrains, de salles, et de matériel).

Une des priorités sera de favoriser la mutualisation entre associations. Cette logique n'est pas une nouveauté à Saint-Genis-Laval. En effet, c'est celle-là même que doivent poursuivre SAGA et le CADEC.

Il convient aujourd'hui de passer à une nouvelle phase, de dépasser certains individualismes pour initier des rapprochements entre associations notamment sur des fonctions ressources ou tout simplement pour assurer la pérennité des structures.

Ces mutualisations doivent être pensées à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi ou de la métropole. À titre d'exemple, plus de 170 associations œuvrent dans le domaine de l'aide à domicile sur la métropole, or leur situation financière est souvent fragile et le contexte réglementaire en évolution et visant à regrouper les SSIAD (services de soins) et l'aide à domicile.

Par ailleurs, si la Ville s'est imposée les dernières années des diminutions de charges, son financement envers les associations était resté globalement stable.

Compte tenu du contexte financier aujourd'hui encore plus contraint, l'effort requis par l'État sera aussi décliné envers les associations.

Ainsi, la Ville poursuivra sa contribution à hauteur globale réajustée à 2,47M€ (-3% correspond à -76,5K€), réajustement qui sera également mis en œuvre en 2017.

Au-delà de ces axes, la Ville, qui a évalué sur 2015 les moyens mis à disposition des associations (une des bases préalables au contrat d'objectifs et moyens), engagera la deuxième phase de la construction des contrats en 2016 : mises en œuvre partenariales des politiques publiques.

→ avec la Métropole (Pacte)

Depuis 2011-2012, le Grand Lyon avait initié avec les communes différents groupes de travail

visant à optimiser l'action publique et son financement. Ainsi des groupements de commandes (fournitures de bureau, produits d'entretien, fourniture d'énergies...) ont été mis en œuvre pour optimiser l'achat public.

De plus, des conventions de gestion ont été développées afin que la collectivité la plus adéquate gère certaines prestations pour le compte d'autres (instruction des permis de construire...).

Dès lors, le partenariat et le rapprochement Communes-Métropole prenaient forme.

La Métropole créée au 1^{er} janvier 2015 constitue sur ce point la concrétisation de ces partenariats initiés.

Et le Pacte métropolitain vise en ce sens à proposer une méthodologie et des champs d'intervention afin d'optimiser l'exercice des compétences entre Communes et Métropole, ainsi que leur financement.

Aussi, l'année 2016 aura pour objectif d'étudier les modalités de coopération avec la Métropole sur les dix champs retenus lors du Conseil municipal du 4 novembre dernier et identifier les économies en découlant.

Pour rappel, les thématiques retenues sont les suivantes : l'action sociale, l'accueil, l'information et l'orientation de la demande sociale, l'instruction des garanties d'emprunt, les modalités de travail quant à l'économie de proximité, l'insertion sociale, la gestion des espaces publics complexes, la qualité de propreté des espaces publics, les synergies possibles entre écoles primaires et collèges.

Au-delà de ces réflexions à poser entre Communes et Métropole, il sera également recherché une optimisation des ressources entre collectivités comme sur les champs de l'informatique, des archives ...

Préserver la stabilité des taux de fiscalité

La stabilité de la pression fiscale communale implique de contraindre la masse salariale et de modifier certaines prestations ainsi que leur mode de financement. Le niveau d'autofinancement de la collectivité va être intrinsèquement lié à l'évolution de son niveau de pression fiscale.

La masse salariale est caractérisée par l'existence de nombreux facteurs exogènes présentés précédemment qui s'imposent à la Ville mais aussi par une certaine rigidité.

Le financement du service public communal s'effectue de manière générale par l'autofinancement, les subventions versées par des partenaires externes (l'État et tout particulièrement la CAF en matière de petite enfance et de jeunesse) ainsi que les tarifs payés par les usagers.

Une réflexion sur la répartition entre les utilisateurs et les contribuables sera menée sur 2016 de manière à évaluer dans quelle mesure des évolutions sont possibles de façon à renforcer l'équité dans la fixation des tarifs mais aussi à réévaluer la part de financement qui doit être supportée par l'usager au titre de la prestation dont il bénéficie et par le contribuable au titre de la solidarité.

De manière complémentaire, certains événements soutenus par la collectivité seront réexaminés de façon à optimiser les coûts tout en répondant aux attentes de la population en termes de fréquence et de qualité. Par exemple, des festivals et des événements seront repensés dans leurs modalités ou organisés en « en biennale » en lien avec les partenaires de la ville.

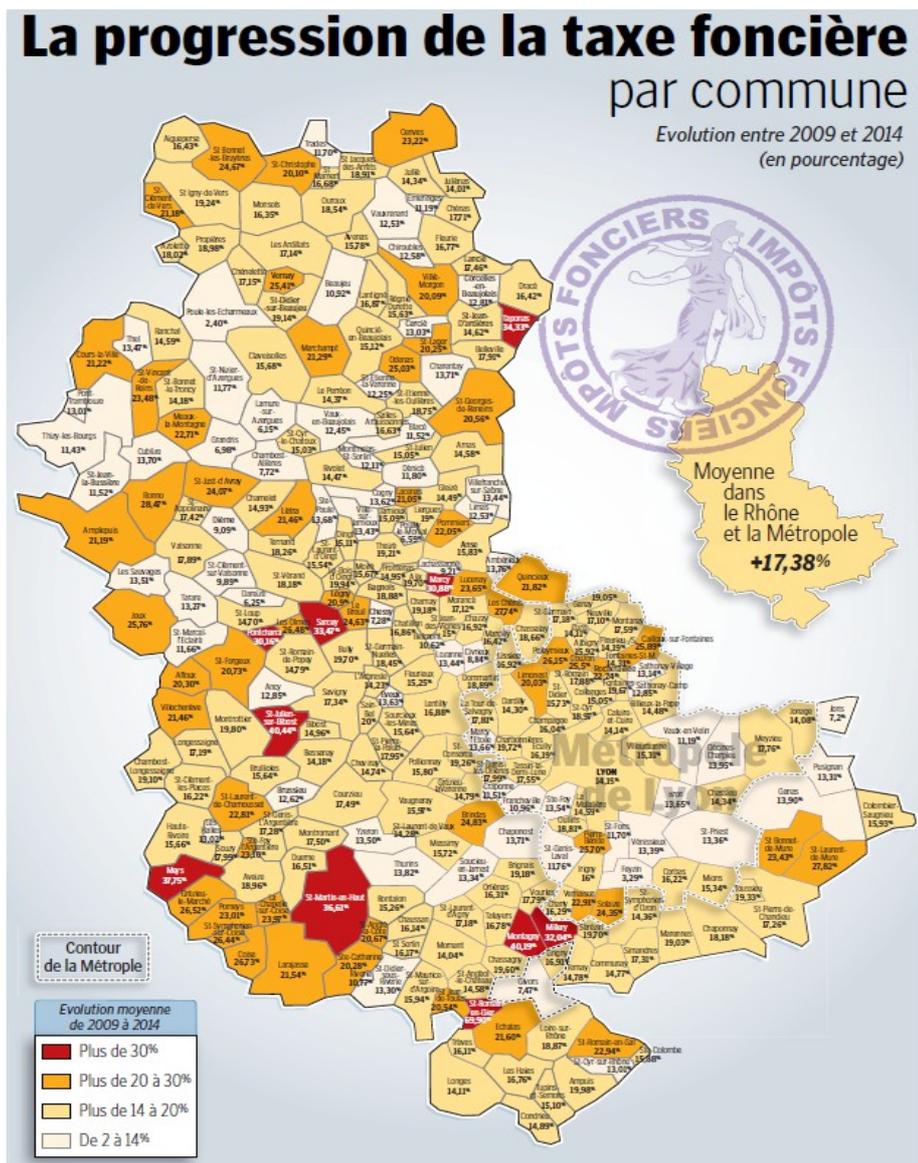
Ces actions conjointes qui seront menées en parallèle permettront d'agir positivement sur les capacités d'autofinancement de la ville.

Le budget 2016 sera proposé sans augmenter les taux communaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti.

À ce titre on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 5 ans et sur une période de plus de 10 ans l'évolution s'est limitée à 1% au total.

Ces efforts sont mis en évidence sur la carte ci-après (source le Progrès du 22/10/2015) où Saint-Genis-Laval a une évolution moyenne parmi les plus faibles sur l'agglomération lyonnaise (la

variation résulte du seul impact des revalorisations des bases décidées par l'État).



Agir pour l'avenir du territoire

La collectivité a le devoir d'anticiper l'évolution de son territoire, de ses besoins. C'est pourquoi elle a décliné un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement pour prendre en compte ses capacités financières et ses capacités à les mettre en œuvre.

En 2016, ces orientations s'articuleront sur les trois thématiques suivantes :

- assumer le développement des nouveaux services,
- préserver l'entretien du patrimoine,
- poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI).

→ assumer le développement des nouveaux services (contrat municipal et Agenda 21 : plan numérique dans les écoles, réaménagement accueil, dématérialisation de la chaîne comptable ...)

→ préserver l'entretien du patrimoine

Avec une moyenne annuelle de 6,57 M€ depuis 2010, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un endettement maîtrisé. Avec près de 9,4 M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget

2015, cet objectif est encore maintenu en 2016.

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents.

Ainsi, en 2016, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public.

Plus d'un million d'euros y sera consacré.

À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2016 des opérations d'entretien conséquentes telles que les étanchéité des toitures du gymnase Giono, de celle de la Mouche. Il est à noter que la politique développement durable, présente systématiquement dans les projets de la Ville, sera à nouveau mise en œuvre avec notamment la récupération des eaux de pluie des toitures.

→ poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges) | | ————— | ————— | ————— | | |
| MDQ Collonges | ————— | ————— | | | | |
| Médiathèque B 612, la Mouche | ————— | ————— | | | | |
| PM et vidéoprotection | ————— | ————— | | | | |
| Espace sportif abrité | | ————— | ————— | ————— | | |
| Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie | ————— | ————— | ————— | ————— | | |
| Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors | ————— | ————— | | | | |
| Actions sociales | ————— | ————— | ————— | ————— | ————— | ————— |
| Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie | | | | | ————— | ————— |
| Économie - commerces et emploi | ————— | | | | | |
| Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux | | | | | ————— | |
| Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension) | | | | | | ————— |

Ainsi, en 2016 - 2017, sur le secteur urbanisme-voirie plusieurs opérations seront poursuivies telles que la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly et la requalification de la rue François Vernaton.

Pour l'été, sera livrée la voie Marc Riboud, la Ville y participant financièrement pour les actions relevant de ses compétences à savoir espaces verts, cheminements et éclairage public. En application de la convention de maîtrise d'ouvrage et la convention fonds de concours, le budget 2016 prévoira 318 k€ de crédits.

Par ailleurs, 2016 verra la restructuration de La Mouche pour sa réouverture complète en septembre 2016. Concernant l'espace sportif abrité au complexe Henri Fillot, la définition du programme sera établie sur l'année.

Afin de valoriser le cœur de ville, la Ville proposera également un programme de « rénovation des façades » et l'accompagnement financier des propriétaires afin de prendre en compte les difficultés que certains pourraient rencontrer au regard des prescriptions ABF ...

Enfin le PLU-H concrétisera la volonté de la Ville de conserver ses équilibres économiques, environnementaux et d'habitat

À ce titre, le linéaire strict, complément de la possibilité de préemption des fonds artisanaux et commerciaux, sera étendu rue de la Liberté et conforté sur l'avenue Clemenceau, rue de la Ville. La mixité économique des zones industrielles est confirmée et la ZAC des Barolles complétée à l'est.

Saint-Genis-Laval est donc caractérisée par une situation financière saine qui lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique contraint qui s'impose à elle et obère ses marges de manœuvre.

La réduction de ses recettes par l'État s'élève à près de 650 000€ par an, soit plus de 5 points d'augmentation de la fiscalité. Ainsi les efforts doivent être constants afin de ne pas répercuter cette restriction sur les impôts des Saint-Genois.

Par ailleurs, sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 millions d'euros ce qui correspond au coût de réalisation d'un équipement public.

Or l'arrivée du métro, l'aménagement raisonné du vallon des hôpitaux doivent s'accompagner par la réalisation de nouveaux équipements communaux tels un groupe scolaire, un restaurant scolaire à Sainte Eugénie.

De nouvelles marges de manœuvre doivent donc être dégagées collectivement grâce à l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.